



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 28

Le 10 octobre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
04.10.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivée à 18h40), Gilbert MEUDEC (arrivé à 18h30) qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Karine BLEAS.

N° D_2024-10-10-27

Objet : ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE LANDIVISIAU ET MONSIEUR JEAN- MICHEL CREAC'H, AU LIEU-DIT QUILLIVANT A PLOUGOURVEST

Vu l'avis favorable des commissions en date du 1^{er} octobre 2024 ;

La Ville de Landivisiau est propriétaire des parcelles cadastrées section C n° 236, 237, 238 et 950 au lieu-dit Quillivant à PLOUGOURVEST, d'une superficie totale de 30 380 m². Suite à un accord verbal intervenu dans les années 2000, elles sont depuis cultivées par Monsieur Jean-Michel CREAC'H.

Monsieur Jean-Michel CREAC'H est propriétaire de parcelles voisines cadastrées section C n° 254, 863, 976 et 984, d'une superficie totale de 13 056 m². Elles sont actuellement louées à la SARL Ecuries Julien GOACHET.

Afin de régulariser l'occupation des parcelles de la Ville par Monsieur CREAC'H et de pérenniser l'activité de la SARL Ecuries Julien GOACHET, un échange de terrains entre la Ville et Monsieur CREAC'H est envisagé.

Une partie de la parcelle communale cadastrée section C n°237, d'une surface de 2 000 m², serait exclue de l'échange afin d'envisager l'implantation future d'un réservoir d'eau potable en lien avec la CCPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'échange ci-dessus à titre gratuit, avec prise en charge des frais d'acte notarié et de bornage par Monsieur CREAC'H.



Pour extrait conforme,

Landivisiau, 10 octobre 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE

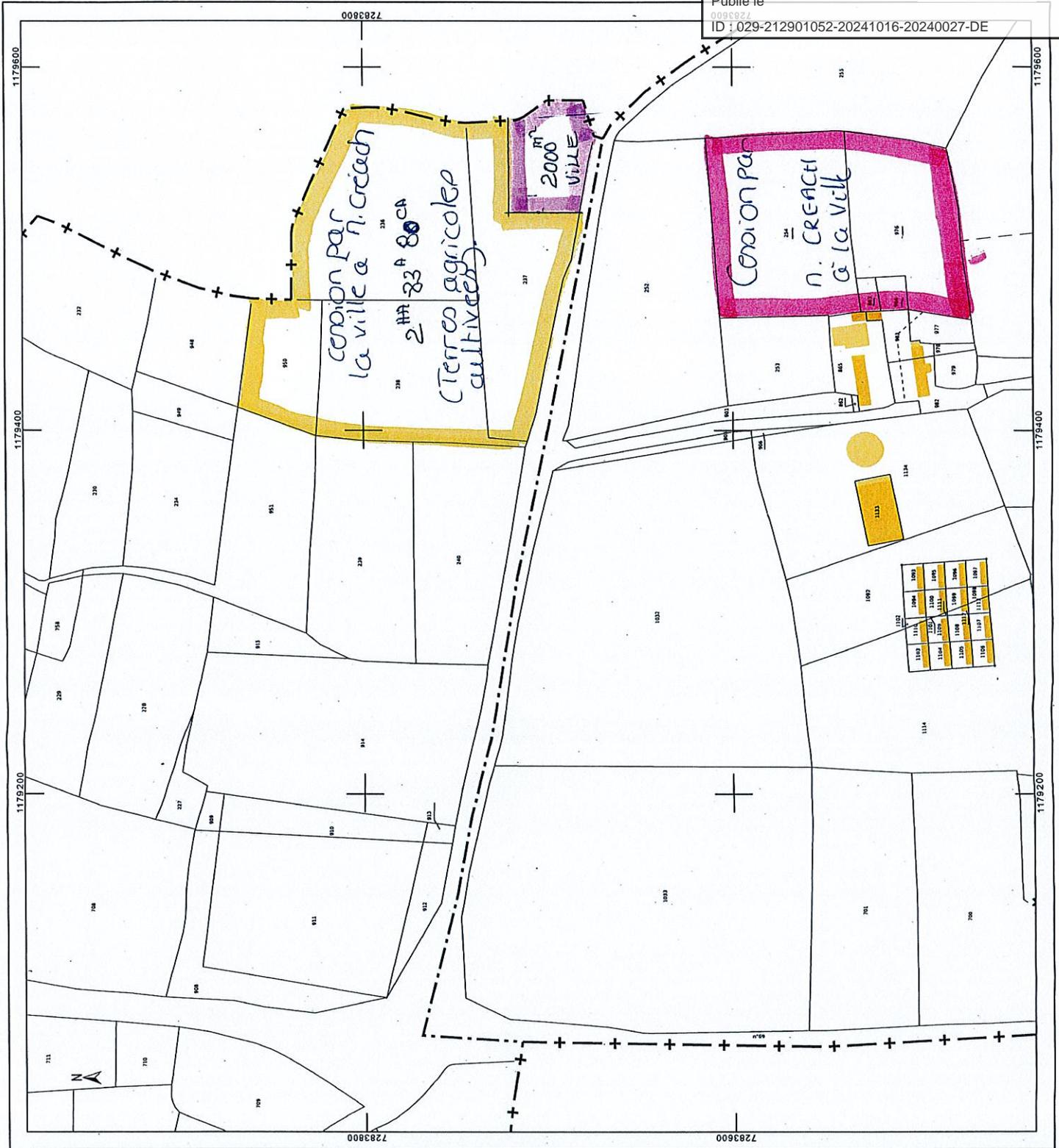
Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

0095827

ID : 029-212901052-20241016-20240027-DE



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
FINISTÈRE

Commune :
PLOUGOURVEST

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/05/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF de BREST
Pôle Topographique et Gestion Cadastre 1
square Marc Sangnier 29803
29803 Brest cedex 9
tél. 02 98 80 89 22 -fax
plgc.finistere.brest@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics